

PARTIE II

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les textes des résolutions et décisions recommandés dans les rapports des commissions et ultérieurement adoptés sans changement par l'Assemblée de la Santé ont été remplacés par les numéros d'ordre (entre crochets) sous lesquels ils sont publiés dans le document WHA59/2006/REC/1. Les comptes rendus in extenso des séances plénières au cours desquelles ces rapports ont été approuvés sont reproduits dans le document WHA59/2006/REC/2.

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Rapport¹

[A59/45 – 24 mai 2006]

La Commission de Vérification des Pouvoirs s'est réunie le 23 mai 2006. Etaient présents les délégués des Etats Membres suivants : Burundi, Cambodge, Chypre, Estonie, Guinée-Bissau, Honduras, Jordanie, Pologne, République populaire démocratique de Corée.

La Commission a élu son bureau comme suit : M. Nuth Sokhom (Cambodge), Président ; Mme A. Tapakoudi (Chypre), Vice-Président ; M. Kim Yun Hum (République populaire démocratique de Corée), Rapporteur.

La Commission a examiné les pouvoirs remis au Directeur général conformément aux dispositions de l'article 22 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé.

La Commission propose à l'Assemblée de la Santé de reconnaître la validité des pouvoirs des délégués des Etats Membres dont la liste figure à la fin du présent rapport, ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur.

La Commission a examiné la notification de l'Arménie qui, bien que donnant la composition de sa délégation, ne peut être considérée comme constituant des pouvoirs officiels au sens des dispositions du Règlement intérieur. Elle recommande à l'Assemblée de la Santé de reconnaître provisoirement à la délégation de cet Etat Membre le plein droit de participer à ses travaux en attendant l'arrivée des pouvoirs officiels.

Etats dont il est recommandé de reconnaître la validité des pouvoirs (voir quatrième paragraphe ci-dessus)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée,

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa cinquième séance plénière.

Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

COMMISSION DES DESIGNATIONS

Premier rapport¹

[A59/42 – 22 mai 2006]

La Commission des Désignations, composée des délégués des Etats Membres suivants : Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Fédération de Russie, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Mauritanie, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouganda, République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, Thaïlande, Zambie, et de Mme Elena Salgado (Espagne) (membre de droit), s'est réunie le 22 mai 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et à la pratique de rotation régionale suivie de longue date par l'Assemblée de la Santé à cet égard, la Commission a décidé de proposer à l'Assemblée de la Santé la désignation du Professeur P. I. Garrido (Mozambique) pour les fonctions de président de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa première séance plénière.

Deuxième rapport¹

[A59/43 – 22 mai 2006]

Au cours de sa première séance tenue le 22 mai 2006, la Commission des Désignations a décidé de proposer à l'Assemblée de la Santé, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, les désignations suivantes :

Vice-Présidents de l'Assemblée de la Santé : Dr M. Soledad Barría (Chili), M. A. A. Miguil (Djibouti), M. E. Nicolaescu (Roumanie), Dr S. F. Supari (Indonésie), Pehin Suyoi Osman (Brunéi Darussalam) ;

Commission A : Président – Dr A. Ramadoss (Inde) ;

Commission B : Président – Dr A. J. Mohammad (Oman).

En ce qui concerne les postes de membres du Bureau à pourvoir par voie d'élection, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, la Commission a décidé de proposer les délégués des dix-sept pays suivants : Angola, Autriche, Barbade, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Nouvelle-Zélande, Panama, République de Moldova, Sénégal, Togo.

Troisième rapport²

[A59/44 – 22 mai 2006]

Au cours de sa première séance tenue le 22 mai 2006, la Commission des Désignations a décidé de proposer à chacune des commissions principales, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, les désignations suivantes pour les fonctions de vice-présidents et de rapporteur :

Commission A : Vice-Présidents – Dr K. Leppo (Finlande) et Dr P. Mazzetti Soler (Pérou) ; Rapporteur – Dr A. Cissé (Guinée) ;

Commission B : Vice-Présidents – Dr F. T. Duque III (Philippines) et M. V. Meriton (Seychelles) ; Rapporteur – Dr B. Carey (Bahamas).

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa première séance plénière.

² Voir les procès-verbaux de la première séance des Commissions A et B (respectivement pp. 13 et 197).

BUREAU DE L'ASSEMBLEE**Rapport¹**

[A59/46 – 25 mai 2006]

**Election de Membres habilités à désigner une personne
devant faire partie du Conseil exécutif**

A sa séance du 24 mai 2006, le Bureau de l'Assemblée, conformément à l'article 102 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, a établi la liste ci-après de douze Membres, dans l'ordre alphabétique anglais, liste qui doit être transmise à l'Assemblée de la Santé en vue de l'élection de douze Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Afghanistan, Chine, Danemark, Djibouti, El Salvador, Lettonie, Mali, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Turquie, Etats-Unis d'Amérique.

De l'avis du Bureau de l'Assemblée, l'élection de ces douze Membres assurerait une répartition équilibrée des sièges au Conseil exécutif.

COMMISSION A**Premier rapport²**

[A59/47 – 25 mai 2006]

Sur proposition de la Commission des Désignations,³ le Dr K. Leppo (Finlande) et le Dr P. Mazzetti Soler (Pérou) ont été élus Vice-Présidents, et le Dr A. Cissé (Guinée) a été élu Rapporteur.

La Commission A a tenu ses première et deuxième séances le 23 mai 2006 sous la présidence du Dr A. Ramadoss (Inde) et du Dr K. Leppo (Finlande) et ses troisième et quatrième séances le 24 mai 2006 sous la présidence du Dr A. Ramadoss (Inde).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

11. Questions techniques et sanitaires
 - 11.2 Eradication de la poliomyélite [WHA59.1]
 - 11.1 Pandémie de grippe : renforcer la préparation et l'action, y compris l'application du Règlement sanitaire international (2005)
Application du Règlement sanitaire international (2005) [WHA59.2].

¹ Voir le compte rendu de la huitième séance plénière de l'Assemblée de la Santé, section 2, dans le document WHA59/2006/REC/2.

² Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa huitième séance plénière.

³ Voir plus haut le troisième rapport de cette Commission.

Deuxième rapport¹

[A59/49 – 26 mai 2006]

La Commission A a tenu ses cinquième et sixième séances le 25 mai 2006. La cinquième séance a été présidée par le Dr P. Mazzetti Soler (Pérou), puis par le Dr A. Ramadoss (Inde). La sixième séance a été présidée par le Dr P. Mazzetti Soler (Pérou).

Il a été décidé de faire une recommandation à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé relative au point suivant de l'ordre du jour :

11. Questions techniques et sanitaires
11.3 VIH/SIDA

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé devrait prendre note de l'objectif de se rapprocher le plus possible de l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins concernant le VIH/SIDA d'ici 2010.

Il a été décidé par ailleurs de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

11. Questions techniques et sanitaires
11.3 VIH/SIDA
Nutrition et VIH/SIDA [WHA59.11].

Troisième rapport¹

[A59/50 – 26 mai 2006]

La Commission A a tenu sa septième séance le 25 mai 2006 sous la présidence du Dr P. Mazzetti Soler (Pérou).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

11. Questions techniques et sanitaires
11.3 VIH/SIDA

Mise en oeuvre par l'OMS des recommandations de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA [WHA59.12].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.

Quatrième rapport¹

[A59/52 – 27 mai 2006]

La Commission A a tenu ses huitième et neuvième séances le 26 mai 2006. La huitième séance a été présidée par le Dr K. Leppo (Finlande) et la neuvième séance par le Dr A. Ramadoss (Inde), puis par le Dr P. Mazzetti Soler (Pérou).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter deux résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

- 11. Questions techniques et sanitaires
 - 11.6 Stratégie mondiale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles [WHA59.19]
 - 11.4 Drépanocytose [WHA59.20].

Cinquième rapport¹

[A59/53 – 27 mai 2006]

La Commission A a tenu sa dixième séance le 26 mai 2006 sous la présidence du Dr P. Mazzetti Soler (Pérou), puis sous la présidence par intérim du Dr A. Ramadoss (Inde).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative au point suivant de l'ordre du jour :

- 11. Questions techniques et sanitaires
 - 11.8 La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant : rapport quadriennal
La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant 2006 [WHA59.21].

Sixième rapport¹

[A59/55 – 27 mai 2006]

La Commission A a tenu sa onzième séance le 27 mai 2006 sous la présidence du Dr P. Mazzetti Soler (Pérou), du Dr K. Leppo (Finlande) et du Dr A. Ramadoss (Inde).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter cinq résolutions et une décision relatives aux points de l'ordre du jour suivants :

- 11. Questions techniques et sanitaires
 - 11.12 Migrations internationales des personnels de santé : un défi pour les systèmes de santé des pays en développement
Accélération de la production de personnels de santé [WHA59.23]
 - 11.10 Commerce international et santé [WHA59.26]
 - 11.5 Eradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique [WHA59(12)]

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.

- 11.11 Droits de propriété intellectuelle
 - Rapport de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique
Santé publique, innovation, recherche essentielle en santé et droits de propriété intellectuelle : vers une stratégie et un plan d'action mondiaux [WHA59.24]
- 11.17 Mise en oeuvre de résolutions : rapports de situation
Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux [WHA59.27]
- 11.7 Prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables [WHA59.25].

COMMISSION B

Premier rapport¹

[A59/48 – 26 mai 2006]

La Commission B a tenu ses première et deuxième séances le 25 mai 2006 sous la présidence du Dr A. J. Mohammad (Oman) et, après l'élection des Vice-Présidents, sous celle respectivement du Dr F. T. Duque III (Philippines) et de M. V. Meriton (Seychelles).

Sur proposition de la Commission des Désignations,² le Dr F. T. Duque III (Philippines) et M. V. Meriton (Seychelles) ont été élus Vice-Présidents, et le Dr B. Carey (Bahamas) a été élu Rapporteur.

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter huit résolutions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

- 13. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé : rapport de situation
Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé [WHA59.3]
- 14. Onzième programme général de travail, 2006-2015 [WHA59.4]
- 15. Questions relatives au budget programme et questions financières
 - 15.1 Etat du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution [WHA59.5]
 - 15.2 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés
 - Arriérés de contributions : Afghanistan [WHA59.6]
 - Arriérés de contributions : Arménie [WHA59.7]
 - Arriérés de contributions : République centrafricaine [WHA59.8]
 - Arriérés de contributions : République dominicaine [WHA59.9]
 - Arriérés de contributions : Turkménistan [WHA59.10].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.

² Voir plus haut le troisième rapport de cette Commission.

Deuxième rapport¹

[A59/51 – 27 mai 2006]

La Commission B a tenu ses troisième et quatrième séances le 26 mai 2006 sous la présidence du Dr A. J. Mohammad (Oman), M. V. Meriton (Seychelles) assurant la présidence ultérieurement au cours de la quatrième séance.

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter six résolutions et une décision relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

15. Questions relatives au budget programme et questions financières
 - 15.4 Rapport financier sur les comptes de l'OMS pour 2004-2005 [WHA59.13]
18. Questions relatives au personnel
 - 18.2 Amendements au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel
Traitements du personnel hors classes et du Directeur général [WHA59.14]
 - 18.3 Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS
Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS [WHA59(9)]
19. Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales, y compris le processus de réforme des Nations Unies
Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques [WHA59.15]
20. Amendements aux Statuts de la Commission du Codex Alimentarius [WHA59.16]
21. Résultats de la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac [WHA59.17]
22. Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé. Article 14 : envoi des documents [WHA59.18].

Troisième rapport¹

[A59/54 – 27 mai 2006]

La Commission B a tenu sa cinquième séance le 27 mai 2006 sous la présidence du Dr A. J. Mohammad (Oman).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution et deux décisions relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

11. Questions techniques et sanitaires
 - 11.14 Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours [WHA59.22]
 - 11.13 Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé [WHA59(10)]
 - 11.15 La promotion de la santé à l'heure de la mondialisation [WHA59(11)].

¹ Approuvé par l'Assemblée de la Santé à sa neuvième séance plénière.